

Mardi 2 août 2011, grève nationale de tous les salariés de l'urgence sociale à l'appel de la coordination des professionnels de l'urgence sociale et des syndicats et le soutien des organisations pour le droit au logement.



Urgence Sociale: du devoir d'état au respect de l'humain

L'appel à la grève de ce 2 Août est bien suivi par les professionnels de l'urgence sociale tant la situation est tendue.

Une trentaine de manifestations seront organisées sur toute la France pour réclamer des moyens pour l'urgence sociale, pour les CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) et pour faire appliquer le droit au logement.

Les luttes dans ces trois secteurs doivent converger pour que dès la rentrée nous puissions augmenter la pression sur le gouvernement pour obtenir :

- les moyens d'assurer l'accueil d'urgence et l'accompagnement à la réinsertion sociale
- la suppression des coupes budgétaires dans les CHRS
- l'application de la loi sur l'accueil inconditionnel quel que soit le statut de la structure d'hébergement
- le relogement des DALO'S prioritaires
- la mobilisation des logements vides, (respect de la loi de réquisition)
- l'arrêt des expulsions.

Pour 2011 la baisse des budgets pourra être de 25% à l'inverse des besoins, qui eux, explosent.

Déjà des CHRS ont mis la clef sous la porte, comme celui de la Clarté à Alençon, laissant principalement des femmes et des familles sans solution d'hébergement.

L'Etat se décharge ainsi de la prise en charge de ces familles sur les conseils généraux dans le cadre de leurs missions de protection de l'enfance.

Il est aussi demandé aux structures d'hébergement d'urgence de mettre en place des critères de sélection des personnes en détresse remettant ainsi en cause le prin-

cipe d'accueil inconditionnel et de continuité des prises en charge fixées par la loi.

Les professionnels réagissent

De nombreuses actions à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Lille, à Alençon entre autres dénoncent bien sûr la dégradation des conditions de travail, l'augmentation de la précarité mais surtout leur impossibilité d'assurer un accueil décent et d'assurer un véritable accompagnement social respectueux des personnes et de leurs besoins.

Cela ne passe pas par la mise en place de SIAO, outils informatiques, chargés de fichier les demandeurs, de réguler et fluidifier les files d'attente, au mépris des projets d'établissements.



Union syndicale
Solidaires

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 2/08/11

Les pirouettes du gouvernement

Le gouvernement nie toute baisse de moyens arguant même que les budgets ont doublé en dix ans, oubliant simplement de dire qu'en contrepartie la population concernée a plus que doublé.

Les politiques menées en matière de chômage (surtout chez les jeunes), de logement et d'expulsions, la traque des sans papiers et demandeurs d'asile, l'appauvrissement du réseau de soins psychiatrique, renforcent l'exclusion sociale et remplissent les files d'attente du 115 qui ne peut plus répondre à l'augmentation de la pression de l'urgence sociale.

En Île de France 7000 places d'hôtels sont financées par jour alors que le seul SAMU Social héberge 12 000 personnes...

Alors, quand le gouvernement annonce réduire les nuits d'hôtel pour renforcer l'accès au logement, il faut regarder la réalité, elle est toute autre.

Certes il faut développer l'accès à un logement décent, ou toute alternative aux nuits d'hôtels, aux hébergements qui remettent à la rue les personnes chaque matin avec l'incertitude de la nuit suivante. Une grande part des personnes accueillies quotidiennement dans les structures d'urgence devraient être dans des logements. C'est le problème du manque crucial de logements sociaux qui est posé et qui sature l'accueil d'urgence.

Quand le ministère annonce 4000 suppressions de nuitées d'hôtel il promet 5 000 logements Solibail en 2011, or actuellement 1600 logements Solibail seulement seraient en cours.

L'objectif ne sera pas atteint comme toutes les autres promesses déjà faites à ce sujet. Il suffit de voir l'impossibilité d'appliquer la loi DALO. Il suffit de constater qu'il n'y a aucune volonté politique d'imposer le respect de la loi SRU, ni d'arrêter les expulsions et encore moins de réquisitionner les logements vides.

Deux secteurs indispensables et complémentaires.

La construction ou l'accès au logement ne peut pas non plus remplacer l'hébergement d'urgence. Ils n'interviennent pas au même moment et ne concernent pas forcément les mêmes populations.

L'hébergement d'urgence se situant en amont de l'accès à un logement, voire d'une institution.

Ce sont deux aspects des champs d'intervention du travail social complémentaires.

En fait la croissance de la demande d'hébergement d'urgence et de l'intervention du 115 et des autres associations vers les sans logis est le signe d'un mauvais état de la société où aboutissent tous les «sans quelque chose».

Tous ceux qu'abandonnent ou stigmatisent les politiques menées de destruction des solidarités publiques et des systèmes de redistribution des richesses.

Les fédérations SUD Collectivités Territoriales et SUD Santé Sociaux dénoncent :

*-Les fermetures d'établissements ou de services,
-La baisse des moyens ne permettant pas d'assurer l'accueil d'urgence jusqu'à la fin de l'année et ne permettent pas un accompagnement social digne,
-Les plans de réduction des déficits de l'Etat sur le dos des plus pauvres,
-Le non respect des lois,
-Le non respect de l'inconditionnalité d'accueil des Centres d'Hébergement d'Urgence qui renforce la traque des sans papiers.*

**Les fédérations
SUD Collectivités Territoriales
et SUD Santé Sociaux
appellent les salariés de ces secteurs à se mobiliser.**

A participer à toutes les actions concernant :

*-l'hébergement d'urgence,
-l'arrêt des expulsions,
-la réquisition des logements vides,
-la création de logements sociaux,
-la mise en œuvre des moyens nécessaires pour accueillir et héberger décemment toute personne sans toit ou/et en difficulté de logement quel que soit son statut.*

A être à l'initiative de toute action :

*-pour défendre la qualité de leur travail,
-l'emploi dans leurs établissements,
-pour l'obtention des moyens pour travailler
-leur mission de service public dans l'accompagnement des plus défavorisés.*